

# Terrain au bord de l'eau GUIDE D'AMÉNAGEMENT du propriétaire



*Photo par: Studio Fotografisk  
www.studiofotografisk.ca*



**Comité de Gestion Environnementale  
de la Rivière Pokemouche**



Tél. : (506) 727-7201

Courriel : [gestionenvironnementale@nb.aibn.com](mailto:gestionenvironnementale@nb.aibn.com)

Site web : [www.cgerp.ca](http://www.cgerp.ca)

## Importance des Plantes indigènes

Les plantes indigènes sont celles qui poussent dans une région sans l'intervention des humains. Jardiner avec des plantes indigènes offre plusieurs avantages :

- **Nourriture et abri pour les oiseaux**
- **Elles sont adaptées au climat local**
- **Augmente la biodiversité**
- **Pas besoin de pesticides**
- **Moins besoin d'arrosage**
- **La beauté et l'originalité**
- **Peuvent aider à ralentir l'érosion**

C'est souvent difficile de se procurer des plantes indigènes dans les magasins. Les pépinières et centres de jardin vendent surtout des plantes ornementales qui proviennent d'ailleurs. Par contre, il existe des compagnies qui se spécialisent dans le commerce des plantes indigènes. Nous avons une liste de plantes indigènes qui sont disponibles dans les environs.

La façon la plus simple de promouvoir les plantes indigènes est de ne pas tondre une section de son terrain. Les plantes indigènes vont s'y installer naturellement. Au début, cela ressemblera à un champ avec des grandes herbes et des fleurs sauvages, puis des arbres tels que les trembles et les bouleaux ainsi que des arbustes s'y établiront. Essayez, vous serez peut-être surpris!



**Terrain au bord de l'eau  
GUIDE D'AMÉNAGEMENT  
du propriétaire**

## Les lois concernant la protection des cours d'eau

Au Nouveau-Brunswick, nous avons des lois qui ont pour objectif de protéger et d'améliorer la santé de nos cours d'eau. Entre autres, elles existent pour que nos rivières continuent d'être en santé et qu'elles rencontrent nos besoins et ceux de la faune.

**Voici l'ensemble des lois qui doivent être appliquées pour protéger les cours d'eau :**

### Lois provinciales

- **Loi sur l'assainissement de l'eau**
- **Loi sur l'assainissement de l'environnement**
- **Loi sur la santé publique**
- **Lois sur les lieux inesthétiques**
- **Loi sur l'urbanisme**
- **Loi sur le poisson et la faune**

### Lois fédérales

- **Loi sur les espèces menacées d'extinction**
- **Loi sur les pêches**
- **Loi sur les espèces en péril**

Si vous planifiez de construire ou d'aménager un terrain qui se trouve près d'un cours d'eau, veuillez vous informer afin de vous assurer que vous avez biens tous les permis nécessaires avant d'entreprendre vos travaux. Cela vous donne aussi l'occasion de faire vérifier vos travaux afin d'apporter, au besoin, des améliorations qui bénéficieront à la santé du cours d'eau et à la protection de votre propriété.

### Par exemple :

Un permis de modification des cours d'eau (Loi sur l'assainissement de l'environnement) est nécessaire pour un certain nombre de travaux entrepris à moins de 30 mètres d'un cours d'eau ou d'un terre humide.

L'installation de structures de contrôle d'érosion et la coupe sélective d'arbres font partie des exemples de travaux qui nécessitent ce genre de permis.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas de nous contacter. Nous pourrions sûrement vous aider.



Votre Fonds en Fiducie pour l'Environnement au Travail!

# L'aménagement d'un terrain pour protéger contre l'érosion

L'érosion se produit naturellement là où l'eau et la terre se rencontrent. C'est tout un processus où l'eau et le vent déplacent la terre d'un endroit vers un autre. La hausse du niveau de la mer est une réalité. L'érosion excessive est très néfaste pour les cours d'eau car elle affecte les poissons et leurs habitats. L'érosion endommage également les terrains au bord de la mer et des rivières. Il est impossible d'arrêter complètement l'érosion mais il est possible de la ralentir.

- **Ajouter des plantes et des arbustes indigènes sur le bord des rivières.**
- **Planter des espèces qui ont des racines profondes.**

Quand on transplante des végétaux directement au bord de la rivière, on peut les protéger de l'eau et des glaces avec des roches ou des piquets. La façon dont on planifie l'aménagement d'un terrain peut avoir un influence sur le milieu riverain.

- **Les sentiers qui mènent à la rivière devraient serpenter au lieu d'aller tout droit.**
- **Avoir un quai flottant au lieu d'un quai de ciment.**
- **Éviter des murs massifs qui modifient les berges des rivières et des côtes.**
- **Vérifier avec le ministère de l'environnement au cas où un permis de modification de cours d'eau ou de terres humides est nécessaire.**

Il est important de bien vous informer sur les méthodes de protection pour votre terrain.

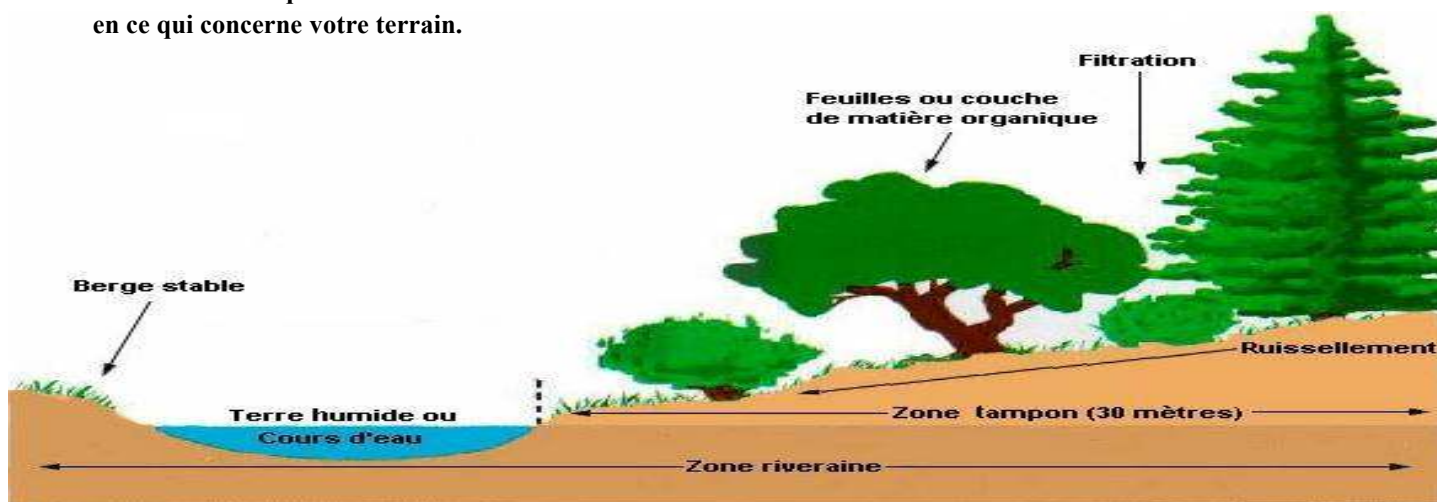
- **Consulter le ministère de l'environnement pour les options.**
- **Connaître les risques de hausse du niveau de la marin.**  
en ce qui concerne votre terrain.



Érosion sur le bord d'une rivière



L'aménagement évite l'érosion du terrain situé sur la rivière



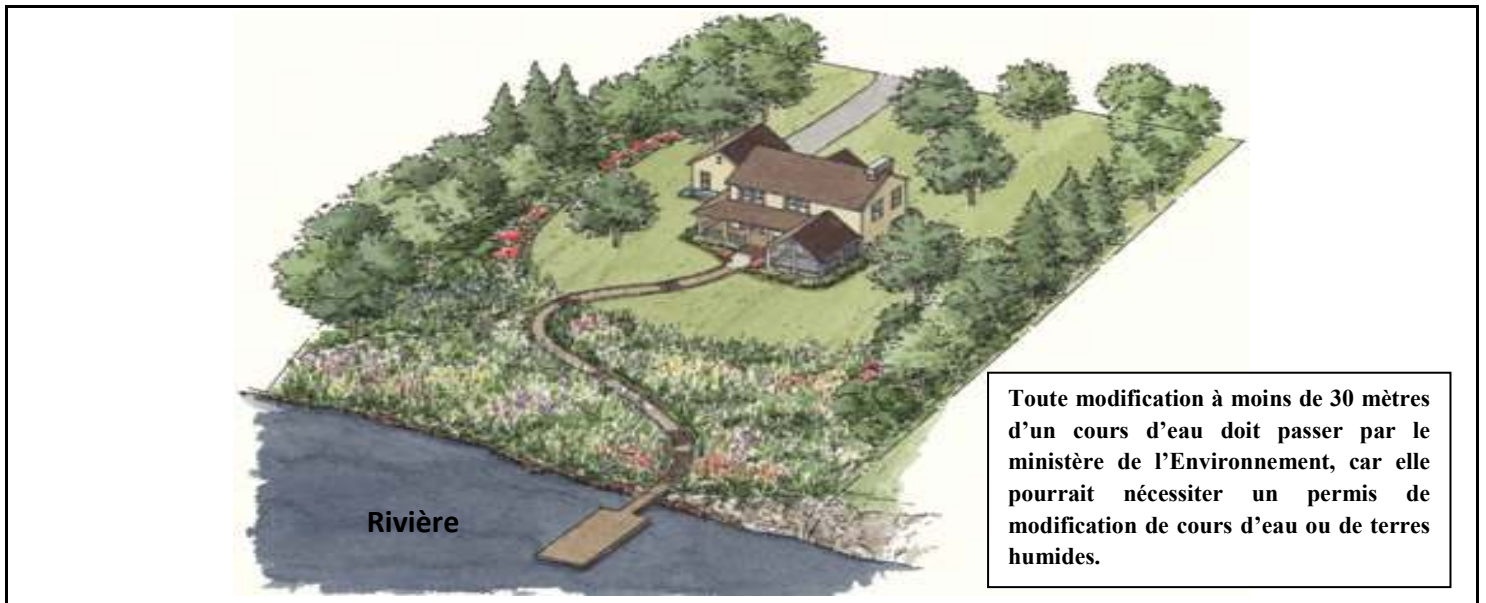
Terrain au bord de l'eau  
GUIDE D'AMÉNAGEMENT  
du propriétaire



Tél : (506) 727-7201  
Courriel : [gestionenvironnementale@nb.aibn.com](mailto:gestionenvironnementale@nb.aibn.com)  
Site web : [www.cgerp.ca](http://www.cgerp.ca)

# L'aménagement d'un terrain en gazon sur le bord d'une rivière

Planter des espèces indigènes sur un terrain en gazon augmente la biodiversité. Il est très important de conserver une bande de végétation composée d'espèces indigènes sur le bord de la rivière. Elle ralentit l'érosion car les racines retiennent le sol et protègent votre propriété. Il faut choisir des plantes qui poussent bien au soleil. En général, sur le bord des rivières, il y a une bande de grandes herbes et de fleurs sauvages puis une bande d'arbustes et d'arbres. Vous pouvez nous contacter et nous vous aiderons à sélectionner des plantes et des arbres appropriés pour votre terrain.



Toute modification à moins de 30 mètres d'un cours d'eau doit passer par le ministère de l'Environnement, car elle pourrait nécessiter un permis de modification de cours d'eau ou de terres humides.



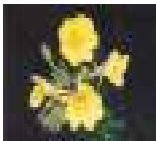
## Plantes et fleurs



Aster a ombelle  
*Aster umbellatus*



Verge d'or du Canada  
*Solidago canadensis*



Onagre biennuel  
*Oenothera biennis*



Rudbeckie  
*Rudbeckia hirta*



Asclépiade  
*Asclepias incarnata*



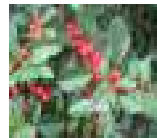
Épilobe à feuille étroite  
*Epilobium angustifolium*



## Arbustes



Comptonie  
*Comptonia peregrina*



Houx  
*Ilex verticillata*



Saule  
*Salix sp.*



Raisin sauvage  
*Viburnum cassinoides*



Sorbier (Cormier)  
*Sorbus americana*



Bois d'ornival  
*Viburnum alnifolium*



## Arbres feuillus



Plaine/Érable rouge  
*Acer rubrum*



Frêne blanc  
*Fraxinus americana*



Peuplier faux-tremble  
*Populus tremuloides*



## Arbres conifères



Pin Blanc  
*Pinus strobus*



Pruche du Canada / haricot  
*Tsuga canadensis*



Cèdre  
*Thuja occidentalis*

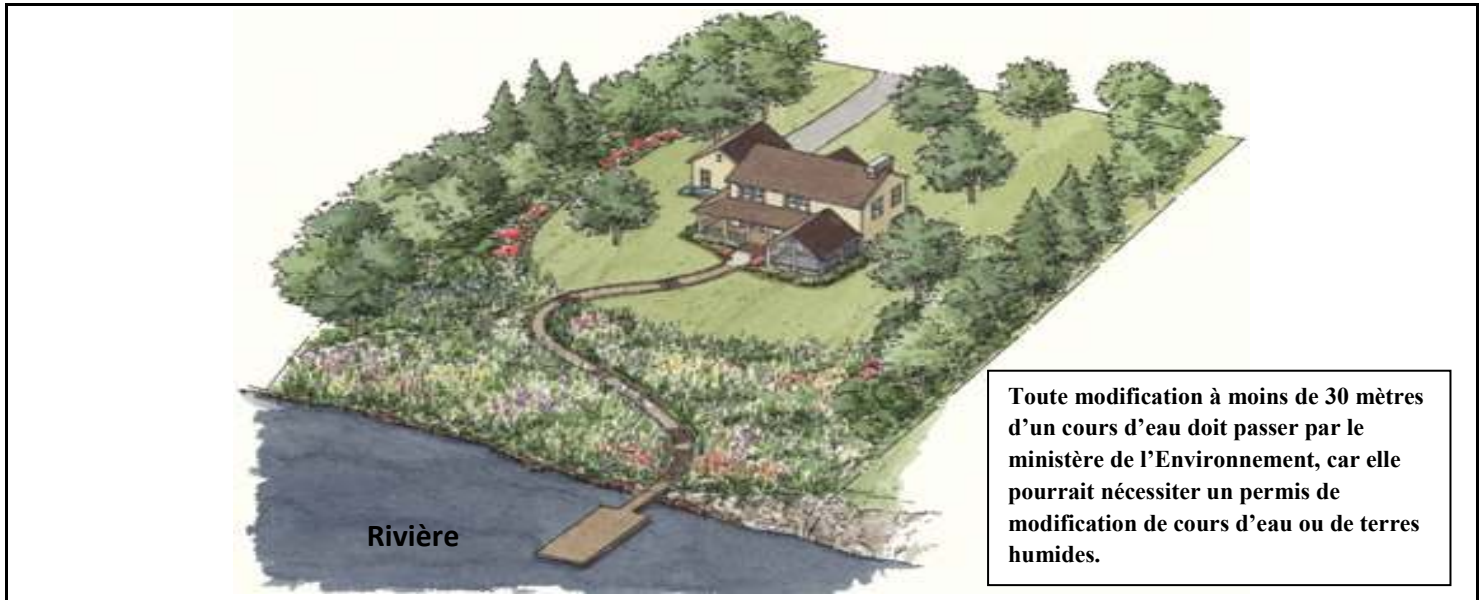
Terrain au bord de l'eau  
GUIDE D'AMÉNAGEMENT  
du propriétaire



Tél : (506) 727-7201  
Courriel : [gestionenvironnementale@nb.aibn.com](mailto:gestionenvironnementale@nb.aibn.com)  
Site web : [www.cgerp.ca](http://www.cgerp.ca)

# L'aménagement d'un terrain boisé sur le bord d'une rivière

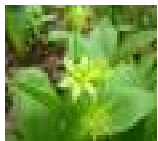
Lorsque le terrain est boisé, de l'aménager avec des espèces indigènes va augmenter la biodiversité. Il est très important de conserver une bande de végétation composée d'espèces indigènes au bord de la rivière. Elle ralentit l'érosion car les racines retiennent le sol et protègent votre propriété. Le plus grand défi des plantes sur un terrain boisé est l'ombrage. Alors, il faut choisir des espèces d'arbres, d'arbustes et de plantes indigènes qui poussent bien à l'ombre. Vous pouvez nous contacter et nous vous aiderons à sélectionner des plantes et des arbres appropriés pour votre terrain.



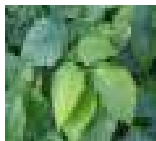
Toute modification à moins de 30 mètres d'un cours d'eau doit passer par le ministère de l'Environnement, car elle pourrait nécessiter un permis de modification de cours d'eau ou de terres humides.



## Plantes et fleurs



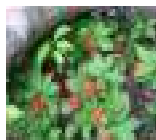
Clinthonie boréal  
*Clinontia borealis*



Salsepareille  
*Aralia nudicaulis*



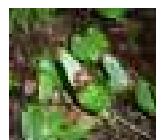
Actée rouge  
*Actea rubra*



Quatre temps  
*Cornus canadensis*



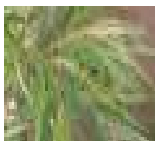
Smilacine à grappe  
*Smilacina racemosa*



Maianthemum du Canada  
*Maianthemum canadense*



## Arbustes



Saule  
*Salix sp.*



Aronia violette  
*Photinia floribunda*



Bois d'original  
*Viburnum alnifolium*



Kalmia à feuille étroite  
*Kalmia angustifolia*



Noisetier à long bec  
*Corylus cornuta*



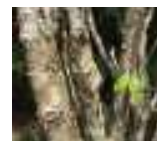
Chèvrefeuille  
*Lonicera canadensis*



## Arbres feuillus



Érable à sucre  
*Acer saccharum*



Bouleau jaune/merisier  
*Betula allegheniensis*



Chêne rouge  
*Quercus rubra*



## Arbres conifères



Pruche du Canada / haricot  
*Tsuga canadensis*



Pin Blanc  
*Pinus strobus*



Cèdre  
*Thuja occidentalis*

Terrain au bord de l'eau  
GUIDE D'AMÉNAGEMENT  
du propriétaire

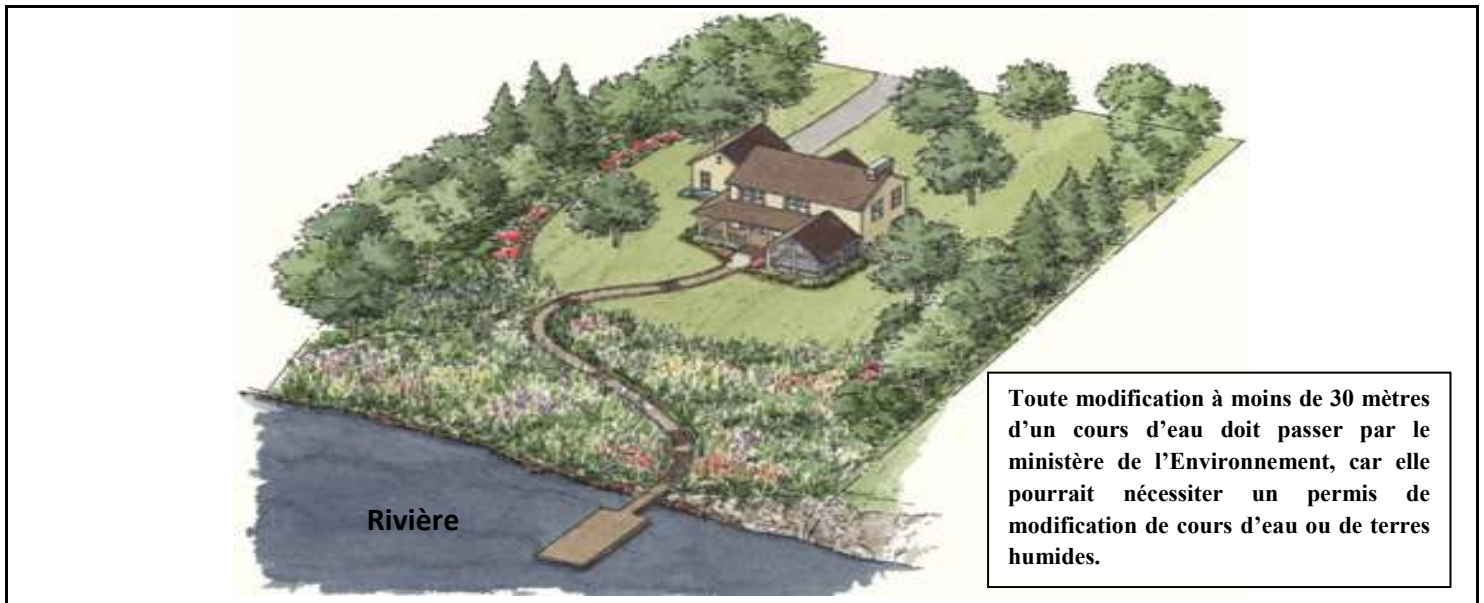


Tél : (506) 727-7201  
Courriel : [gestionenvironnementale@nb.aibn.com](mailto:gestionenvironnementale@nb.aibn.com)  
Site web : [www.cgerp.ca](http://www.cgerp.ca)

Comité de Gestion Environnementale de la Rivière Pokemouche

# L'aménagement d'un terrain humide sur le bord d'une rivière

Les zones humides au bord d'une rivière sont des environnements difficiles pour les végétaux car ils sont souvent vaseux. Ces terrains sont fréquemment inondés au printemps. L'idéal est de les conserver dans leur état naturel car les marécages ont des fonctions écologiques importantes. Il y a quand même des espèces de plantes qui peuvent être plantées dans un terrain humide pour augmenter la biodiversité. Les travaux dans les terres humides devront se faire strictement à la main pour minimiser l'impact sur ces habitats fragiles. Vous pouvez nous contacter et nous vous aiderons à sélectionner des plantes et des arbres appropriés pour votre terrain.



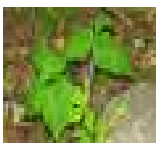
## Plantes et fleurs



Iris versicolore  
*Iris versicolour*



Onoclée sensible  
*Onoclea sensibilis*



Petit prêcheur  
*Arisaema triphyllum*



Quenouille  
*Typha latifolia*



Spartine pectiné  
*Spartina pectinata*



Eupatoire  
*Eupatorium maculatum*



## Arbustes



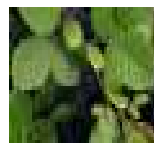
Saule  
*Salix sp.*



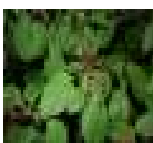
Raisin sauvage  
*Viburnum cassinoides*



Comptonie  
*Comptonia peregrina*



Aulne crispé/varne  
*Alnus crispa*



Cornouiller à feuille alterne  
*Cornus alternifolia*



Hart rouge  
*Cornus stolonifera*



## Arbres feuillus



Plaine/Érable rouge  
*Acer rubrum*



Frêne blanc  
*Fraxinus americana*



Chêne rouge  
*Quercus rubra*



## Arbres conifères



Pruche du Canada / haricot  
*Tsuga canadensis*



Cèdre  
*Thuja occidentalis*



Mélèze/Violon  
*Larix laricina*

Terrain au bord de l'eau  
GUIDE D'AMÉNAGEMENT  
du propriétaire



Tél : (506) 727-7201  
Courriel : [gestionenvironnementale@nb.aibn.com](mailto:gestionenvironnementale@nb.aibn.com)  
Site web : [www.cgerp.ca](http://www.cgerp.ca)

Comité de Gestion Environnementale de la Rivière Pokemouche